

De: Marie Claude PAILLARD marieclaudepaillard@wanadoo.fr
Objet: RE: Actualisation site internet
Date: 6 mai 2022 à 17:23
À: LEHAY PIERRETTE pierrette.lehay@gmail.com



Bonjour Pierrette

Ci-joint la convention en PDF, concernant le règlement comme il n'a pas été modifié, c'est toujours celui de 2019 qui est en cours

Crdlt

Marie-Claude PAILLARD
Mairie LE BOURGNEUF-LA-FORET
Tél. 02.43.37.71.08

De : LEHAY PIERRETTE <>

Envoyé : jeudi 5 mai 2022 15:02

À : Accueil Mairie <accueilmairiebourgneuf.la.foret@orange.fr>; MARie-Claude Paillard <marieclaudepaillard@wanadoo.fr>; Mairie Bourgneuf la Foret <mairiebourgneuf.la.foret@wanadoo.fr>

Objet : Actualisation site internet

Bonjour,

Afin de mettre à jour le site internet, serait-il possible de m'envoyer par mail les documents suivants :

- Règlement d'utilisation locaux de la salle des fêtes avec signature de François (le règlement en ligne est celui avec la signature de Michel Fortuné)
- Idem pour La convention avec le nom de François (au lieu de celui de Michel Fortuné)

Merci par avance.

Pierrette

MAIRIE
53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

ENTRE : François BERROU, Maire de LE BOURGNEUF-LA-FORET

Mme _____ Employée communale déléguée à cet effet par Monsieur Le Maire

Agissant en vertu des délibérations du Conseil Municipal des 27 Juin 1990, 6 Septembre 1990, 13 Mars 1991, 27 Mars 1991, 25 Mai 1993, 14 Décembre 1998, 12 Septembre 2005 et 11 Février 2013.

ET M _____ N° Tél. : _____
domicilié(s) _____

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Le _____, M. _____
Loue(ent) les locaux suivants : CUISINE - SALLE DES FETES - SALLE DES SPORTS -
VAISSELLE pour la somme de _____ € correspondant à :

- Cuisine pour Vin d'honneur..... _____

Repas froid - Cuisine sans équip. Cuisson _____

Repas chaud - Cuisine avec équip. Cuisson

- Lespace s'inscrit - Cuisine avec Equip. Complet.....
- Salle des Fêtes **Commune**
 - Salle des Fêtes **hors Commune**
 - Vin d'honneur **Commune**
 - Vin d'honneur **hors Commune**.....
 - Salle des sports
 - Vaisselle _____ Pièces x 0.05 €=
 - Podium (maximum 12 m²) forfait 35€.....
 - Four électrique Traiteur.....
 - **Location du vendredi soir ¼ salle (vendredi ou samedi)**
 - **Location du lendemain : ½ salle**
 - Frais de fonctionnement pour associations.....

Article 2 : Le locataire a loué la salle en versant des arrhes pour un montant de _____ € correspondant à 20% du montant prévu à l'article 1. Payé par chèque n° _____ ou espèces (somme encaissée à la réservation). **Une attestation d'Assurance et un chèque de caution de 300 €** seront demandés à la **remise des clés (le samedi matin entre 9h et 12h)** et rendu au retour.

Article 3 : Plats : leur location est incluse dans le prix de la location de la salle. Vaisselle cassée ou ébréchée : elle sera facturée au prix de remplacement.

Article 4 : Le locataire s'engage à laisser les locaux libres pour le _____ à _____ H _____ et en parfait en état de propreté.
En cas de non respect de cette clause, le locataire règlera à la Commune un forfait de location égale au montant prévu à l'article 1.

Article 5 : Toute dégradation constatée au cours de cette location sera facturée au locataire au prix de remplacement.

Article 6 : Il est strictement interdit pour des raisons de sécurité d'utiliser dans toutes les salles, à l'exception de la cuisine : Réchaud à gaz, réchaud électrique, ou tout autre appareil permettant de cuisiner.
Toutefois est permise l'utilisation de cafetière(s) électrique(s).

Article 7 : Il est remis au locataire un exemplaire du règlement intérieur affiché dans les salles.
Le locataire est invité à le respecter scrupuleusement.

Article 8 : Toute annulation de réservation de la salle devra être signalée **au moins TROIS MOIS** avant la date retenue.
Dans le cas contraire, les arrhes versées resteront acquises par la Commune.

Fait à LE BOURGNEUF-LA-FORET, en double exemplaire

Le Locataire

Le _____
Pour le Maire
La secrétaire

Visite de la salle **obligatoire** avec
Madame Durand Isabelle prendre RDV
au 02-43-37-12-00

Ou au 06-22-13-41-41
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h